

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE RCCFC INVITE OTTAWA À SOUTENIR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU PANCANADIEN DE COLLÈGES FRANCOPHONES

OTTAWA — Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) invite Ottawa à soutenir la mise en place d'un système pancanadien de collèges francophones devant le comité sénatorial sur les langues officielles.

Le président du RCCFC, M. François Allard, a soutenu devant le comité sénatorial, présidé par le sénateur Eymard Corbin, qu'un tel système coordonné et donnant accès à une formation collégiale de qualité est «essentiel au développement économique, culturel et social des communautés francophones en milieu minoritaire.» Il a invité le gouvernement fédéral à assumer un «leadership fort auprès des provinces» et «assurer un financement stable, continu et pluriannuel,» non seulement pour la mise en place initiale mais aussi pour les coûts additionnels de cette formation.

Le RCCFC insiste auprès d'Ottawa pour que l'accès à la formation collégiale des francophones en milieu minoritaire soit comparable à celui des anglophones et que la qualité de cette formation tienne compte des défis propres à la réalité hors Québec. «Les francophones du Canada n'ont certainement pas un accès égal et équitable à une formation collégiale dans leur langue,» a affirmé le président François Allard.

Dans sa présentation au Comité sénatorial, le RCCFC appuie ses revendications sur le soutien déjà exprimé en 2002 par le gouvernement fédéral dans le document «*Le savoir, clé de notre avenir*» où il prône l'accès de tous les Canadiens à une éducation postsecondaire de qualité et fixe un objectif que la moitié des Canadiens de 25 à 64 ans possèdent un diplôme d'études postsecondaires. «En soi, cet objectif ne pourra être atteint que si on met à profit l'expertise des collèges communautaires à la grandeur du pays et que l'on facilite la mise en place d'un véritable système accessible à tous les Canadiens», ajoute François Allard.

- 2 -

Le président du RCCFC rappelle à cet effet les engagements et les obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral à l'endroit de communautés francophones exposés dans le *Plan d'action sur les langues officielles*, publié en mars 2003. «Or nous tenons à souligner que l'éducation constitue l'une des priorités du gouvernement pour atteindre ses objectifs du *Plan d'action* et que l'éducation postsecondaire est la prochaine grande étape de la mise en place d'un système national,» a-t-il fait remarquer au Comité sénatorial. Il prévient que les jeunes francophones sont confrontés aux dangers de l'assimilation lorsqu'ils veulent poursuivre leurs études surtout au niveau collégial où l'offre d'une programmation adéquate n'est pas toujours disponible.

M. François Allard rappelle que les collèges francophones en milieu minoritaire ont à relever plusieurs défis de taille. Il explique que la notion de masse critique est un sérieux écueil au développement des collèges puisque «le bassin potentiel d'un collège francophone en milieu minoritaire comprend une population relativement limitée souvent dispersée sur un immense territoire». Le président du RCCFC insiste sur le fait que l'accroissement de l'offre de programmes «ne peut se faire que si les collèges francophones reçoivent un financement adéquat» tenant compte de leur situation dans un milieu majoritairement anglophone.

Le Réseau des Cégeps et des Collèges Francophones du Canada (RCCFC) a pour mission de promouvoir les partenariats entre les établissements d'enseignement collégial francophones du Canada. Fondé en 1995, le RCCFC s'est donné comme mission de soutenir le développement de la francophonie canadienne en mettant à son service l'expertise des établissements de son réseau. Il entend également donner de la visibilité à l'enseignement collégial francophone auprès des différentes instances gouvernementales, notamment au gouvernement fédéral.

- 30 -

Pour information, veuillez communiquer avec Mme Linda Savard au (613) 241-0430